

La Belgique est la vice-championne d'Europe de taxation

FISCALITÉ

Selon l'étude de l'Institut **Molinari**, la part fiscale du salaire moyen dépasse les 53 % en Belgique. À peine un peu moins qu'en France.

Jeudi dernier, le 11 juillet, au moment de présenter le contenu de leur accord de gouvernement pour la Région et la Communauté française, les présidents Bouchez du MR et Prévot des Engagés annonçaient « la plus grande baisse d'impôts jamais connue en Wallonie » : 1,5 milliard d'euros sur la fiscalité structurelle au cours des dix prochaines années.

Dans leur déclaration de politique régionale présentée lundi aux députés régionaux, le 15 juillet donc, les deux nouveaux partenaires précisent que cette ambition sera « rendue possible par l'action volontariste du gouvernement », lequel procédera « par la réduction de la voilure des dépenses excessives de l'État ». Et de justifier : « L'impôt se doit d'être juste et de permettre de contribuer au financement de la solidarité mais il ne peut en aucun cas être une entrave à l'émancipation des classes moyennes et populaires ».

Hasard du calendrier, ce 15 juillet coïncidait justement avec le jour de libération fiscale en Belgique, c'est-à-dire la date à laquelle le citoyen belge termine symboliquement de payer les impôts et cotisations obligatoires.

Notre pays apparaît d'ailleurs à la deuxième place du classement européen en la matière, selon la dernière édition de l'étude annuelle réalisée par l'Institut économique Molinari (IEM) et portant sur « la pression sociale et fiscale réelle du salarié moyen ».

« On ne peut pas avoir le beurre et l'argent du beurre. »

PHILIPPE DEFEYT

Le salaire sans les avantages

Ce jour de libération fiscale apparaît en effet comme un indicateur du taux moyen d'imposition. Et donc de la pression fiscale exercée sur les contribuables.

En d'autres termes, cela signifie que la Belgique est le deuxième pays d'Europe où cette pression est la plus forte : 53,5 % du salaire coût employeur sert ainsi à financer les services publics et les prestations collectives. C'est un poil moins fort qu'en France, première de ce classement (54 %). Mais c'est donc un peu plus élevé que ce que l'on retrouve en Allemagne (52,9 %), aux Pays-Bas et au Luxembourg (44,9 %), en Espagne (43,9 %) ou encore au Royaume-Uni (32,9 %).

Notre pays fait ainsi partie d'un petit groupe de cinq États où la part fiscale du salaire (charges patronales, charges salariales, charges salariales, impôt sur le revenu, TVA) est supérieure à 50 %. De quoi donner du grain à moudre aux partisans d'un allègement fiscal en Belgique ? L'économiste Philippe Defeyt nuance. « Il faut voir de quel salaire on parle ici ». Et de fait : le salaire pris en compte pour cette étude est la fiche salariale d'une per-

sonne isolée, sans enfants. « On ne prend donc pas en compte tous les avantages, comme la voiture-salaire ou les assurances en tous genres, observe l'économiste. Et si on tient compte des allocations familiales et des déductions pour charge d'enfants, cela change aussi. »

Autre remarque de l'économiste : « Le niveau de taxation va influencer l'activité économique. Une analyse simple consiste à dire qu'une pression fiscale forte entraîne

une diminution de l'activité économique. À mon estime, nous n'en sommes pas là chez nous. La Belgique continue à attirer des investisseurs internationaux malgré ce haut niveau de taxation ».

« Le beurre et l'agent du beurre »

Philippe Defeyt souligne par ailleurs que « les tout petits revenus en Belgique sont bien plus favorables chez nous qu'en France. Et les basses pensions sont plus confortables également, bien qu'elles pourraient l'être plus ».

En réalité, « c'est vraiment un choix politique. On peut taxer pour des dépenses militaires, pour des écoles, etc. Notre enseignement est par exemple extrêmement bon marché dans la palette européenne ». Et d'insister : « La question derrière tout ça, c'est de savoir quelle qualité et quel coût nous voulons pour les services publics. On ne peut pas avoir le beurre et l'argent du beurre ». Et une pression fiscale moins forte se traduit rarement par des services publics plus performants...

TAUX RÉEL DE TAXATION DU SALARIÉ MOYEN

(chiffres de 2024 en % du coût employeur)

< 40,5% 40,5 - 44,5% 44,5 - 46,3% ≥ 46,3%



CHARGES ET IMPÔTS POUR 100 € DE POUVOIR D'ACHAT RÉEL EN 2024

